

Abo [Votations du 7 mars](#)

La gauche appelle à rejeter un parking «ringard et dépassé»

Le comité référendaire contre le projet Clé-de-Rive, qui conjugue piétonnisation et ouvrage de stationnement, déroule son argumentaire.



Marc Moulin

Publié: 14.01.2021, 17h56

50 commentaires



Suisse, Genève, le 13 novembre 2019. Rue Pierre-Fatio, Rond Point de Rive. Affichage du projet de réaménagement du quartier de Rive.

LMD

Un projet à ranger dans les livres d'archéologie. C'est en substance et en résumé le point de vue des partis de gauche – et des associations qui leur sont proches – sur le projet de Clé-de-Rive qui sera soumis en votation en Ville de Genève le 7 mars. Fruit d'une douzaine d'années d'élaboration, le concept

couple une piétonnisation du quartier de Rive à un parking souterrain niché sous la rue Pierre-Fatio. Un troc que la droite, jadis majoritaire au Conseil municipal, a voté en 2019. La gauche a réagi par un référendum, suivi d'une initiative municipale exigeant de piétonniser sans contrepartie.

Face aux médias, le comité référendaire a listé jeudi ses arguments contre ce parking «ringard et dépassé», selon Roger Deneys (PS). Tant pour Ariane Arlotti (Parti du travail) qu'Alice Genoud (Association Transports et Environnement), l'ouvrage projeté (498 places et 388 cases motos) est un «aspirateur à voitures», en pleine urgence climatique. «Il simplifie l'utilisation de la voiture, les automobilistes étant sûrs de trouver où se garer, poursuit la seconde. Or, les sept parkings voisins sont chroniquement sous-utilisés, sauf peut-être le 24 décembre à midi... Ce projet n'a aucun sens.»

«Daté et décalé»

Le nombre de places automobiles bâties en sous-sol serait retiré des rues, dans un périmètre allant de la Treille aux Eaux-Vives. Mais ce dernier quartier n'y gagne rien, selon l'association d'habitants. «On continuera à subir autant voire davantage de transits, on perdra des places bleues pour leur équivalent souterrain plus cher et on n'aura pas la moindre zone piétonne ou verte puisque celle-ci sera créée hors du quartier, à Rive», reproche Isabelle Brunier, présidente. «S'il faut de nouveaux parkings, c'est à l'entrée de la ville, pas au centre», martèle pour sa part Brigitte Studer (Ensemble à gauche).

Le principe du troc (autant de places supprimées en surface que créées en sous-sol) ne convainc donc pas. Au nom de l'association actif-traffic, Thibault Schneeberger souligne que le cadre légal régissant cette compensation, assoupli en votation en septembre, prévoit des dérogations inutilisées dans le cas de Clé-de-Rive. «Daté, ce projet est aussi décalé par rapport à la loi, tout comme à la réalité des ménages genevois qui se passent toujours plus de leur voiture privée», fustige-t-il.

Delphine Wüest, des Verts, note que la piétonnisation du quartier ne supprime que 111 places en surface, aisément compensables avec les mécanismes légaux actuels sans nouveau parking. «Sans lui, on peut conserver les 69 arbres de la zone, dont neuf centenaires, alors que sur une dalle de béton ne pousseront que des végétaux rachitiques», argue l'élue.





Les référendaires ont pris un malin plaisir à retoucher les images de synthèse officielles. Sur cet exemple issu de leur site web [🔗](#), ils veulent montrer que la «coulée verte» prévue des quais à l'observatoire via la rue Pierre-Fatio sera en fait entrecoupée par un trafic maintenu, notamment sur la rue du Rhône.

DR

Les verdoyantes images de synthèse véhiculées par les tenants du projet sont jugées trompeuses par les référendaires qui les ont rectifiées, en montrant le trafic résiduel: rue d'Italie, un terminal de bus; rond-point de Rive, des trams à haute cadence; rue Ami-Lullin, l'accès à un parking privé. «Cette communication est fallacieuse, accuse Tim Fontolliet (PS). Le but principal des promoteurs est de bâtir un parking, mot qu'ils renoncent même à utiliser pour lui préférer l'expression de hub de mobilité souterrain.»

Gauche contre gauche?

Voilà pour le réquisitoire. Mais avec un éventuel refus, les citoyens ne risquent-ils pas de gagner seulement une pérennisation du statu quo? «Sûrement pas pour des décennies, objecte Roger Deneys, alors que le parking constituerait une épine dans le pied durant soixante-cinq ans.» Soit la durée du droit de superficie conclu avec les promoteurs privés.

Sur un plan plus politique, on peut s'étonner de voir la gauche vilipender un projet longuement mûri par un Exécutif municipal où elle disposait d'une majorité écrasante. Mais les temps ont changé, répliquent les orateurs. «Le Conseil administratif a joué ce projet contre celui, désastreux, d'extension du parking sous-lacustre, mais il s'est du coup lié les mains», explique Isabelle Brunier. Un consensus était recherché dans le contexte politique d'alors. «On voulait ménager la chèvre et le chou alors que les gens demandent désormais des mesures ambitieuses, estime Olivier Gurtner, président de Pro Vélo. On est passé d'un compromis historique à un canard boiteux.»

Publié: 14.01.2021, 17h56

50 commentaires

Laisser un commentaire...

1500



J'ai lu et j'accepte la [Charte](#) des commentaires.

Envoyer le commentaire